

Préface

Structure du rapport

Le rapport annuel est organisé selon la structure des crédits ministérielle, laquelle reflète les votes autorisés par le Ministère et approuvés par l'Assemblée législative. Le rapport comprend de l'information sur les affectations budgétaires principales et les affectations budgétaires de moindre importance relativement aux objectifs, aux résultats atteints, au rendement et aux écarts financiers du Ministère, et il présente un tableau chronologique de cinq ans illustrant les dépenses et la dotation ministérielles. En janvier 2001, le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle a été divisé en deux ministères : Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire Manitoba. En septembre 2002, ces deux ministères ont été remaniés pour devenir Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba. Ces deux ministères continuent de coopérer afin d'offrir une orientation unique en matière d'éducation et de formation au Manitoba. Un seul sous-ministre relève de deux ministres. Les explications relatives aux écarts budgétaires en matière de dépenses et de revenus qui étaient auparavant comprises dans les Comptes publics du Manitoba sont maintenant présentées dans le rapport annuel.

Mandat

Éducation et Jeunesse Manitoba est chargé d'établir les priorités et de réserver des fonds pour les systèmes scolaires publics et indépendants et pour les initiatives relatives aux jeunes dans la province. Ce ministère est aussi chargé d'établir une orientation politique à propos des questions administratives reliées au système d'éducation et de la jeunesse régi par les lois et règlements codifiés du Manitoba énumérés ci-dessous.

Loi sur l'entretien et l'éducation des aveugles et des sourds

Loi sur l'administration scolaire

Loi sur les écoles publiques

Loi sur la Commission des finances des écoles publiques

Loi sur la pension de retraite des enseignants

Loi sur l'Association des enseignants du Manitoba

En plus d'identifier les objectifs globaux en matière d'éducation, le Ministère est responsable du cadre législatif et réglementaire régissant le système d'éducation.

Le Ministère travaille en collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres institutions d'enseignement afin de faire en sorte que les enfants et les jeunes du Manitoba aient accès à une éducation de qualité supérieure.

Éducation et Jeunesse Manitoba représente la province dans le cadre des négociations avec le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement, et le Ministère participe aux réunions portant sur l'éducation et les finances de l'éducation avec divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux.

Mission

Éducation et Jeunesse Manitoba partage une mission commune avec Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba – donner accès à des programmes d'éducation et de formation professionnelle de qualité supérieure, abordables, utilisables, et adaptés aux besoins de la clientèle. Des citoyens instruits et une main-d'oeuvre spécialisée et polyvalente

sont les atouts les plus précieux du Manitoba dans la société d'aujourd'hui de plus en plus axée sur le savoir. Tous les citoyens devraient avoir la possibilité de développer leur plein potentiel et de contribuer à la vie économique, sociale et culturelle du Manitoba dans un contexte global.

Les secteurs de l'éducation et de la jeunesse comprennent trois éléments :

- l'éducation de la petite enfance;
- les écoles, de la maternelle au secondaire 4;
- les initiatives pour les jeunes qui mettent l'accent sur la réussite de la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires, au travail et à des modes de vie sains.

Éducation et Jeunesse Manitoba a pris l'engagement de concentrer sur cinq objectifs principaux pour accomplir cette mission :

- améliorer les taux de réussite dans tous les programmes et établissements;
- diversifier davantage la clientèle visée;
- mieux intégrer et soutenir le perfectionnement des connaissances et des compétences tout en tenant compte des priorités économiques et sociales;
- faire en sorte que les établissements et la collectivité soient plus en mesure de soutenir l'apprentissage;
- établir des partenariats intra et intersectoriels.

En remplissant sa mission, le Ministère tient compte des principes suivants :

- Excellence
- Équité
- Ouverture
- Souplesse
- Liberté de choix et responsabilité individuelle
- Pertinence
- Intégration
- Imputabilité

Responsabilités

Les principales responsabilités d'Éducation et Jeunesse Manitoba sont d'améliorer l'apprentissage de la maternelle au secondaire 4 (M-S4) et de répondre aux besoins des jeunes en matière de transition. Pour ce faire, le Ministère cherche à améliorer le rendement de l'apprenant, à délimiter les rôles et les responsabilités au sein du système d'éducation et à faciliter l'acquisition et le partage de connaissances nouvelles.

Parmi les responsabilités générales du ministre, mentionnons :

- l'établissement d'une orientation stratégique aux fins de la transition efficace de l'éducation et des jeunes, ainsi que l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire approprié;
- l'exercice du leadership et la coopération auprès d'organismes et d'établissements à vocation éducative et axés sur les jeunes pour assurer la mise en œuvre le renouveau de l'éducation;
- l'établissement de priorités et l'allocation de fonds pour les réseaux des écoles publiques et indépendantes de la province et les initiatives pour les jeunes;

- la collaboration avec les divisions scolaires, les collèges, les universités et d'autres organisations et établissements d'enseignement pour que tous les Manitobains aient accès à une éducation de qualité;
- la représentation de la Province aux négociations avec d'autres gouvernements dont le gouvernement fédéral, et la participation à des réunions sur le financement de l'éducation et de l'éducation regroupant divers organismes publics et privés.

Aperçu des programmes et des services

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, le budget des programmes et des services du Ministère est réparti en huit postes principaux (Administration et finances, Programmes scolaires, Bureau de l'éducation française, Crédits d'impôt en matière d'éducation et de taxes scolaires, Soutien aux écoles, Division Jeunesse, Subventions en capital aux divisions scolaires et à l'amortissement des immobilisations et autres dépenses connexes).

L'engagement du Manitoba à l'égard de l'éducation et la formation professionnelle englobe le financement des écoles primaires et secondaires et des initiatives à l'intention des jeunes.

I Initiatives ministérielles

En accord avec la vision du gouvernement qui est de promouvoir la prospérité sur les plans économique, social et environnemental pour tous les Manitobains, des mandats généraux ont été établis pour deux initiatives impliquant les ministères Éducation et Jeunesse et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle. Ces initiatives sont axées sur l'éducation et la formation des Autochtones et sur le développement durable. L'évolution démographique du Manitoba, la mondialisation de l'information ainsi que la nécessité d'une plus grande responsabilisation sur les plans économique, social et environnemental nécessiteront un niveau de coordination élevé à l'intérieur des secteurs M-S4 et Jeunesse.

En juin 2002, le nom anglais de la Direction générale de l'éducation des Autochtones a été changé afin de mieux représenter la population autochtone du Manitoba.

Le mandat de la Direction générale de l'éducation des Autochtones est d'assurer le leadership et la la coordination nécessaires dans le cadre des initiatives ministérielles de formation et d'éducation des Autochtones. Ses objectifs consistent à assurer une approche intégrée en matière d'éducation et de formation des Autochtones au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba, à promouvoir l'élimination des barrières systémiques qui nuisent à la réussite des étudiants autochtones et à établir et maintenir des liens avec des projets intersectoriels se rapportant à l'éducation et à la formation des Autochtones.

La Direction générale de l'éducation des Autochtones coordonne la mise en oeuvre du Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones et procure appui et leadership à toutes les directions et sections au sein d'Éducation et Jeunesse Manitoba et d'Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba.

Les deux ministères partagent les services d'appui en matière d'administration, de finances et de ressources humaines. De plus, Éducation et Jeunesse Manitoba compte une division de recherche et de planification qui fournit des services de soutien en matière d'élaboration de politiques et de programmes.

Développement durable

Le mandat de l'Initiative de développement durable consiste à assurer le leadership et la coordination qu'exigent les initiatives ministérielles en matière de développement durable. L'Initiative coordonne la mise en application de la *Loi sur le développement durable* et procure le soutien et le leadership nécessaires à toutes les divisions et sections des deux ministères.

Les deux ministères s'emploient à assurer la coordination des projets de développement durable et des projets liés au changement climatique ainsi que leur intégration à toutes les activités ministérielles, s'il y a lieu. Un coordonnateur du développement durable chapeaute ces projets et en assure la coordination pour les deux ministères.

Tout au long de 2002-2003, le Ministère a participé à de nombreux projets liés au développement durable (DD) et au changement climatique à l'échelle du gouvernement. Il a notamment fait la promotion du processus de mise en oeuvre du développement durable en assurant la participation de son personnel à tous les groupes de travail sur le DD à titre de co-présidents ou de représentants. Le personnel du Ministère siège au Comité directeur de mise en oeuvre du développement durable, au Groupe de travail sur les indicateurs de durabilité et sur la production de rapports, au Groupe de travail sur le code de pratique, au Groupe de travail sur la gestion financière, au Groupe de travail sur les lignes directrices et la réglementation, au Groupe de travail chargé de l'approvisionnement axé sur le DD et au conseil d'approvisionnement. Afin d'appuyer les objectifs d'approvisionnement axés sur le DD du Manitoba, les directions de l'éducation des deux ministères ont élaboré des plans d'action d'approvisionnement axés sur le DD qui comprennent plus de 270 activités visant à atteindre les cinq objectifs en matière d'approvisionnement. Les ministères ont aussi participé au comité consultatif du Fonds des innovations de développement durable et au comité consultatif sur les changements climatiques, notamment en évaluant les projets aux fins d'approbation d'une aide financière et en appuyant le groupe de travail sur le changement climatique. Les Programmes à l'intention des jeunes continuent d'appuyer les initiatives de DD. Par exemple, 365 projets ont été subventionnés pour l'Équipe verte en milieu urbain et 278 pour l'Équipe verte de développement économique en milieu rural.

Éducation et Jeunesse Manitoba continue d'intégrer les concepts liés au développement durable au programme d'études des élèves de la maternelle au secondaire 4. Le Ministère a aussi aidé les concepteurs de programmes et éducateurs du Manitoba à intégrer le développement durable dans les programmes existants. De plus, le Ministère propose des ressources d'apprentissage pour la mise en oeuvre efficace du DD. La Manitoba School for the Deaf a été désignée école verte environnementale après avoir exécuté 100 projets axés sur l'environnement et le recyclage.

Le personnel d'Éducation et Jeunesse Manitoba a aussi siégé au conseil d'administration du programme l'Éducation au service de la Terre (Ottawa), a participé à une consultation nationale sur l'éducation et la durabilité environnementale dirigée par Environnement Canada et a préparé un plan d'action d'éducation en matière de DD en vue du Sommet mondial sur le développement durable. Éducation et Jeunesse Manitoba a été reconnu comme l'un des premiers organismes à adopter et à appuyer le *Cadre de travail pour l'éducation relative à l'environnement et à l'avenir viable au Canada* d'Environnement Canada.

II Écoles primaires et secondaires

Au Manitoba, on compte 37 divisions scolaires, deux districts scolaires ayant un financement particulier et 54 écoles indépendantes qui reçoivent actuellement une aide financière de la province. Au cours de l'exercice 2002-2003, le gouvernement a versé 791,2 millions de dollars aux divisions scolaires, aux écoles indépendantes et aux organismes à caractère éducatif, tout en contribuant à la Caisse de retraite des enseignants. De ce montant, on a versé 766,6 millions de dollars pour le

Soutien aux écoles (poste 16-5) et 24,6 millions de dollars à titre de subventions en capital aux divisions scolaires (poste 16-7). Par ailleurs, la taxe d'aide à l'éducation a généré un montant additionnel de 201,4 millions de dollars.

Pour l'année scolaire 2002-2003, des fonds additionnels de 16,1 millions de dollars ont été attribués au soutien des divisions scolaires.

Le 30 septembre 2002, les effectifs des écoles publiques se chiffrait à 189 217 élèves. De ce nombre, 124 821 étaient inscrits au primaire (maternelle à la 8e année) et 60 762 au secondaire (secondaire 1 à 4). Il y avait aussi 2 325 élèves inscrits à la prématernelle, ainsi que 1 309 élèves qui n'étaient placés dans aucune année d'études.

Toujours en date du 30 septembre 2002, 13 164 élèves fréquentaient des écoles indépendantes. Le financement des écoles indépendantes pour les élèves admissibles est offert à des fins pédagogiques et de prestation de services, pour l'enfance en difficulté et pour l'acquisition de documents pédagogiques.

III Division Jeunesse Manitoba

En février 2003, le ministre a remanié le ministère Éducation et Jeunesse Manitoba afin de créer la Division Jeunesse Manitoba.

La Division Jeunesse Manitoba regroupe du personnel provenant de l'ancienne Direction des programmes à l'intention des jeunes et de trois membres du personnel commun provenant de la Direction de l'élaboration des programmes, la Direction des programmes et services de soutien aux élèves et le Bureau de l'éducation française respectivement. Cette division offre des programmes et services dans les secteurs du perfectionnement professionnel, de l'emploi et de la formation des jeunes, des jeunes entrepreneurs, du développement communautaire pour les jeunes et du leadership pour les jeunes. Elle est aussi responsable du maintien du site Web IciJeunesse, et elle constitue le point central de communication pour tout le gouvernement en ce qui concerne les programmes à l'intention des jeunes.

Le directeur exécutif de la Division Jeunesse Manitoba et le sous-ministre adjoint de la Division des programmes scolaires co-président le Comité directeur des SMA sur la jeunesse à l'échelle gouvernementale. Le Comité directeur des SMA se réunit périodiquement pour échanger de l'information, appuyer les initiatives interministérielles à l'intention des jeunes et entreprendre des efforts soutenus de coordination des programmes provinciaux à l'intention des jeunes.

March 31, 2003

Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse

MINISTRE
L'honorable Ron Lemieux

Conseil consultatif
des jeunes

Commission des finances des écoles
publiques
Ben Zaidman, président

Commission d'administration de la
Caisse de retraite des enseignants
Tom Ulrich, président/DG

Commission des finances des écoles
publiques
Robert Goluch, directeur exécutif

SOUS-MINISTRE
Pat Rowantree

Recherche et planification
John VanWalleghem, directeur

**Division des services
communs***

*Direction générale de
l'éducation des Autochtones
Helen Settee, directrice par
intérim
16-1c

*Services de la gestion des
ressources humaines
Butch Bérubé, directeur
16-1d

*Services financiers et
administratifs
Claude Fortier, directeur par
intérim
16-1e, LAIPVP

*Services des systèmes
informatiques et de la
technologie
Suzanne Adnams, directrice
16-1f,5c

*Éducation internationale
Sheena Trimble, directrice

**Bureau de l'éducation
française Division**

Sous-ministre adjoint
Guy Roy
16-3a

Programmes de langues
officielles et services
administratifs
Raymond Genest, directeur
16-3d

Développement et implantation
des programmes
Jean-Vianney Auclair,
directeur
16-3b

Ressources éducatives
françaises
Huguette Dandeneau,
directrice
16-3e

Services de soutien en
éducation
Poste de directeur vacant
16-3c

**Division des programmes
scolaires**

Sous-ministre adjoint
Gerald Farthing
16-2, 16-4, 16-5, 16-7

Services de l'administration
scolaire
David Yeo, directeur par
intérim
16-5b

Bureau de la traduction
Carole Carlson,
coordonnatrice

Mesure et évaluation
Ernest Molgat, directeur
16-2c

Programmes et services
de soutien aux élèves
Carol-Anne Browning,
directrice
16-2e

Finances des écoles
Steve Power, directeur
16-4a,4b,16-5a,5d,5e,16-7

Manitoba School for the Deaf
Linda Armbruster et
Carol Airhart, co-directrices
16-2b

Élaboration des
programmes
Anne Longston, directrice
16-2d

Centre des manuels
scolaires du Manitoba
Lanny Kingerski, chef de
l'exploitation

*Initiatives de
développement durable
Christina McDonald

**Division Jeunesse
Manitoba**

Tom Glenwright, directeur exécutif
16-6

Programmes à l'intention
des jeunes
Laurie Unrau,
responsable

Orientation de la carrière/
consultation
Personnel commun

Partenaires pour des
carrières
Roberta Hewson,
directrice exécutive

Services à l'intention des
jeunes
Allyson Henry, responsable

Finances et administration
Bill Bell, responsable

Activités
intergouvernementales et
soutien au Conseil
Sonya Janzen

* Dessert les ministères Éducation et Jeunesse Manitoba et Enseignement postsecondaire et Formation professionnelle Manitoba